

DECRET N° 2010-126 DU 28 AVRIL 2010

portant approbation des états financiers de la
Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP »
S.A. Unipersonnelle pour l'exercice clos au 31
décembre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2004-264 du 05 mai 2004 portant autorisation de création de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A. unipersonnelle et approbation de ses statuts ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2010 ;



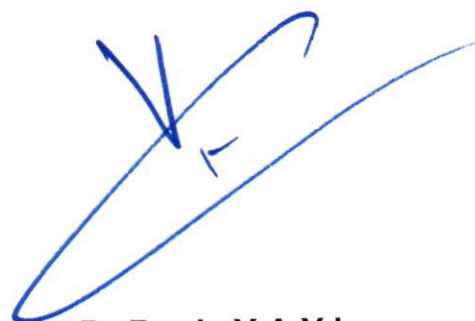
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A. Unipersonnelle pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



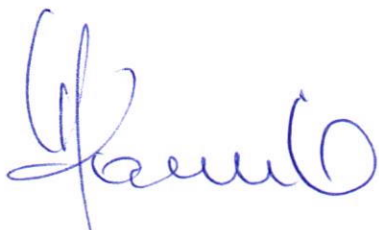
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports Terrestres, des
Transports Aériens et des Travaux
Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTATP/PR 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 SMTP 2 JO 1.

